

nant la part du Dominion dans les travaux municipaux n'étaient pas très explicites. Le gouvernement provincial a toujours prétendu que le décret du conseil ne disait pas spécifiquement que ces deniers représentaient la part du Dominion dans les dépenses municipales. Jusqu'à présent, on a envoyé un total de \$1,800,000 à la Colombie-Anglaise. Cette province a prétendu et maintenu que l'argent envoyé représentait la part du Dominion pour les dépenses provinciales seulement, et qu'aucune partie de cette somme de \$1,800,000 ne devait servir à payer la part du Dominion dans les dépenses municipales. La somme de \$1,800,000 représente plus que la part du Dominion fixée dans l'entente entre les deux gouvernements relativement aux travaux provinciaux. La liste totale des travaux soumise par le gouvernement de la Colombie-Anglaise au gouvernement fédéral s'élevait à \$3,250,000, dont 50 p. 100 devait être payé par ce dernier.

Le chiffre total du programme municipal s'élevait à \$2,749,963, dont 50 p. 100 devait être payé par le Dominion, 25 p. 100 par la province et 25 p. 100 par les municipalités. Une partie de l'argent envoyé à la province devait aider à financer le programme de la province et celui des municipalités. Toutefois, la somme de \$1,800,000 envoyée par le gouvernement fédéral, doit servir, d'après le gouvernement provincial, à payer les travaux provinciaux seulement, bien qu'il fût entendu, lorsque les décrets du conseil furent adoptés, —et j'ai à ce sujet la parole du ministre du Travail,—que la somme servirait à toutes les dépenses et obligations provinciales et municipales. Voici la question que j'avais l'intention de poser au premier ministre mais que j'adresse maintenant au ministre des Finances: Comme on a payé à la province une somme plus forte que celle que l'on s'était engagé à payer, quelle attitude va-t-on prendre maintenant? Le Gouvernement s'était engagé à payer \$1,625,000; il a envoyé \$200,000 de plus qu'on ne permet pas aux municipalités de toucher.

L'hon. M. RHODES: Parlant à peu près, et sans avoir les chiffres sous la main, je dirai que jusqu'au moment où il n'a pu envoyer d'autre argent, après le 1er mars, le Dominion s'est acquitté complètement de son obligation envers la Colombie-Anglaise. Il s'agissait de \$500,000, parce qu'une question avait surgi au sujet d'un décret qui ne pouvait être approuvé avant le 1er mars. Je ne puis que répéter ce que le premier ministre a dit aujourd'hui, à savoir que dans tous les cas nous avons traité avec la province seulement. Nous lui avons fait des avances indépendamment de nos obligations

[M. Reid.]

provenant de notre part des travaux relatifs au soulagement du chômage. Les avances faites par la province sur la garantie de billets du trésor devaient faire l'objet d'un arrangement entre la province et les municipalités, sans aucune intervention ou aucun contrôle de notre part.

M. REID: Vu que le premier ministre a dit que je retardais le paiement, voici ce que je tiens à déclarer. Jusqu'à cette date la Colombie-Anglaise a reçu au delà de \$200,000 de plus que ce que le gouvernement fédéral s'était engagé à verser pour les dépenses provinciales, et cependant on ne veut rien en donner aux municipalités.

L'hon. M. RHODES: L'argent qui a été prêté par le Dominion aux provinces sur la garantie des billets du trésor provincial devait être avancé pour le montant des obligations de la province—et cela s'appliquerait également aux avances des provinces aux municipalités. Nous n'avons traité qu'avec la province. C'est une question qui est du ressort des municipalités et de la province.

M. REID: Le ministre ne m'a point compris, je le crains. Le gouvernement fédéral a envoyé \$200,000 de plus qu'il ne s'était engagé à payer. Si le Dominion envoyait tout le montant dû à la province, ce montant serait de \$1,625,000, parce que le programme provincial se chiffrait en tout à \$3,250,000. Maintenant \$1,800,000 ont été envoyés pour le compte de la province, soit \$200,000 de plus que la somme nécessaire pour acquitter toute la facture.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami est mêlé.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, il se trompe complètement.

L'hon. M. STEVENS: Vous êtes à peu près à 3,000 milles en dehors de votre route.

M. REID: Eh bien, le ministre pourra s'expliquer après que j'aurai repris mon siège.

L'hon. M. STEVENS: Il y a quelque temps que j'écoute le bavardage de mon honorable ami.

M. REID: Il est un autre point que je désire éclaircir. Les chiffres que j'ai donnés m'ont été fournis par le ministre du Travail, et si quelque collègue doute de leur exactitude j'en ai une copie de disponible. Ils sont aussi contenus dans le rapport du directeur des secours du chômage du Dominion, et je déclare sans hésitation que le montant est de \$1,800,000. Si mes honorables amis se reportent à la page 11 ils constateront que la contribution fédérale à la province de la Colombie-